

**Annexe 1 : Calendrier du mouvement
Année scolaire 2024 / 2025**

Date limite de réception à la DSDEN	Annexes à remettre
18 mars 2024	<p>Récapitulatif des services – Mouvement du personnel 2024 : déclarations de postes vacants ou susceptibles de l'être et des listes des maîtres (annexe 2)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fiche de déclaration du service susceptible d'être réduit ou supprimé (annexe 3) • Fiche de déclaration de service vacant et susceptible d'être vacant (annexe 4) • Comparatif de l'organisation pédagogique Année 2023/2024 et année 2024/2025 (annexe 5)
3 avril 2024	<ul style="list-style-type: none"> • Publication des postes vacants ou susceptibles de l'être dans les écoles et à la DSDEN.
26 avril 2024	<p>Date limite de réception par la DSDEN des fiches de demande d'intégration dans le département du Lot (annexe 7)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Date limite de dépôt des candidatures dans les écoles par les enseignants désireux d'obtenir une affectation (annexe 6)
24 mai 2024	<ul style="list-style-type: none"> • Date limite de réception par la DSDEN des fiches de vœux revêtues du visa du chef d'établissement (des postes à pourvoir) (annexe 6)
4 juin 2024	<ul style="list-style-type: none"> • Réunion de la CCMD
18 juin 2024	<ul style="list-style-type: none"> • Fin du délai de 15 jours accordé aux directeurs pour exprimer éventuellement leur désaccord sur la (les) nomination(s) proposée(s). Communication à la DSDEN par la DDEC des nominations des maîtres des écoles sous contrat simple décidées en commission de l'emploi.
Juillet / Août 2024	<p>Réunion de la CCMD :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nominations des PE stagiaires validés (issus de l'examen externe, interne ou 3^{ème} concours) • Affectation des lauréats du concours 2024 • Dernières opérations de mouvement : affectation des maîtres délégués (maîtres auxiliaires en contrat à durée indéterminée ou déterminée) sur postes vacants.